



## Conseil communautaire – Séance du jeudi 13 avril 2023

### Procès-Verbal de séance

---

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WDOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. DUPERCHY (Pouvoir P. ROULAND). MANSOZ (Pouvoir M. WDOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). RUBIER. VANBERVLIET.

André BOIS ouvre la séance à 18h30 au sein la Maison du lac.

Secrétaire de séance : Marie-Lise MARCHAIS

#### 1. Arrêt du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

Suite à la transmission du projet de procès-verbal, aucune remarque n'ayant été transmise ou émise en séance, le conseil approuve le projet de procès-verbal de la séance en date du 16 mars 2023.

#### 2. Approbation du budget général prévisionnel 2023

André BOIS, Pascal ZUCCHERO et Stéphanie WALDVOGEL présentent au conseil communautaire le budget général prévisionnel 2023 sous 3 formes :

- Une forme graphique permettant notamment de visualiser les poids relatifs des compétences et thématiques portées par la CCLA en matière sociale, environnementale, touristique, sportive, sécurité etc...,
- Une forme présentant les dépenses et recettes prévisionnelles en fonctionnement et en investissement par thématiques (commissions) et permettant d'apprécier le respect des objectifs fixés lors du Débat d'Orientaion Budgétaire,
- Une forme comptable par chapitre budgétaire.

Au cours de la présentation du budget prévisionnel 2023 par thématiques, certains points ont fait l'objet des interventions suivantes :

**« Sport » / Ligne « Remplacement chauffe-eau des vestiaires du football » pour un montant prévisionnel de 10 000 € TTC :**

Pascal ZUCCHERO explique qu'il est prévu de remplacer le chauffe-eau défectueux et comme vu avec l'Asder, de coupler l'opération avec l'installation de panneaux photovoltaïques dont la production électrique servira à alimenter directement cet équipement.

Daniel TAIN s'interroge sur ce choix technique qu'il souhaiterait voir comparer à l'installation d'un chauffe-eau solaire thermique.

Pascal ZUCCHERO explique que cette solution a été proposée par l'ASDER qui a notamment évoqué les problématiques de gestion des montées en température avec les systèmes thermiques.

Daniel TAIN répond qu'il existe des producteurs notamment savoyards qui seraient en capacité de fournir un équipement adapté et dont le coût pourrait être moins élevé que la solution de couplage proposée.

**« Sport » / Ligne Création halle sportive :**

Christophe VEUILLET souhaite savoir si le projet est prévu d'être réalisé en 2023.

Il est répondu qu'il est peu probable de lancer les travaux en 2023 mais plutôt en 2024 compte-tenu du temps nécessaire au montage du projet, à la consultation des entreprises et à la recherche de financement.

Pascal ZUCCHERO précise que l parti pris est de présenter les opérations d'investissement dans leur globalité dès lors que celles-ci sont démarrées.

**« Social » »**

Sandra FRANCONY apporte les précisions suivantes :

- Augmentation de la subvention à l'AEL notamment liée à un ½ temps supplémentaire d'animateur sportif et au fait que dans l'instant, le déplacement accompagné ne bénéficie plus d'aide. Sur ce dernier point, une demande de financement est inscrite dans un nouveau projet Alcotra lié aux mobilités qui a été déposé par le SMAPS.
- Subvention ADMR de 1200 € afin de faire des achats pour les salariés
- Subvention club des aînés pour participer à l'organisation d'un voyage annuel
- Poste de chargé de missions social : Période prise en compte => Septembre 2023 à décembre 2023

**« CIAS /Multi-accueil »**

Pascal ZUCCHERO précise que la subvention d'équilibre est fixée à 196 000 €, soit en augmentation par rapport à 2022 mais qu'une recherche d'optimisation du taux de remplissage pourrait permettre de réduire ce montant.

Dans ce cadre Sandra FRANCONY rappelle que le délai de prévenance des parents en cas de non-inscription de leur enfant passera à 6 semaines.

### « Agriculture »

Christophe VEUILLET fait remarquer que les montants inscrits pour le CLIF devraient, sur les deux premières années, être pris en charge par le programme Leader.

André BOIS rappelle que le département a lancé la démarche de mise en place d'une réserve foncière agricole pour laquelle les collectivités adhérentes seront amenées à délibérer courant juin pour approuver les statuts et les participations afférentes.

### « Mobilité -Transition énergétique » :

Marie-Lise Marchais apporte des précisions sur les points suivants :

- Développement du covoiturage : La signalétique des parkings est à la charge des collectivités mais tout le travail d'animation et d'ingénierie est porté par le SMAPS. Les démarches prévues intègrent la mise en place d'une incitation financière pour mettre les gens en mouvement et les inciter à s'inscrire sur la plateforme qui sera sélectionnée pour le territoire de l'Avant-Pays Savoyard. Cette invitation n'a pas vocation à perdurer dans le temps.
- Aide pour l'installation de récupérateurs d'eau de pluie : Une enveloppe est inscrite au budget pour apporter une aide aux habitants qui mettraient en place ce type d'équipement. Un cahier des charges sera rédigé pour arrêter les conditions d'attribution des aides.

Daniel TAIN se dit satisfait de voir certaines démarches avancer mais dit regretter que la commission ne se soit pas réunie depuis novembre dernier et qu'aucune discussion n'ait pu avoir lieu sur le sujet du photovoltaïque ou du covoiturage.

Marie-Lise MARCHAIS répond que :

- Au niveau du covoiturage, la réflexion est portée à l'échelle du SMAPS et que le sujet est traité au sein du comité TEPOS duquel Daniel TAIN fait partie. Elle fait valoir qu'il y a donc plusieurs niveaux d'intervention et que la commission sera invitée à intervenir lorsque le sujet sera redescendu à son niveau. Elle précise par ailleurs que la question de l'aménagement de nouveaux parkings de covoiturage sera abordée en conférence des maires et qu'à ce stade il semble plus cohérent et logique de traiter ce sujet à ce niveau plutôt qu'en commission.
- Concernant le photovoltaïque, il lui paraissait plus opportun de recueillir le résultat des études qui ont été restituées au Bureau, avant de réunir la commission pour évoquer ce sujet.

Concernant les investissements prévisionnels liés au photovoltaïque, Daniel TAIN souhaite rappeler que ceux-ci peuvent être portés en direct par la collectivité ou par des tiers, que ce soit des entreprises privées, Savoie EnR ou des instances citoyennes.

Par ailleurs, il souhaite rappeler que la priorité devrait être la rénovation thermique des logements et qu'à l'exemple de l'Etat et de nombreuses collectivités, il considère que la CCLA devrait attribuer des aides dans ce domaine.

André BOIS répond que ce point pourra faire l'objet d'un débat dans un autre cadre. Il précise qu'à titre personnel, il pourra faire valoir l'exemple de la commune de Dullin (rénovation des gîtes) pour lesquels les travaux d'isolation n'ont pas nécessairement apporté les effets escomptés.

Il rappelle aussi que dans le cadre de la prochaine OPAH des aides pourront être apportées auprès des foyers éligibles (condition de ressources) pour des opérations de rénovation thermique d'habitations.

A l'issue de l'ensemble des présentations, le Président invite le conseil communautaire à délibérer pour approuver le budget général prévisionnel 2023 de la CCLA.

**Résultats du vote :**

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Le conseil approuve le budget général prévisionnel 2023.**

### **3. Convention d'objectifs et de moyens CCLA – CS AEL (2023-2025)**

Sandra FRANCONY rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre du projet social de son territoire, la CCLA accompagne les actions du centre social « Agir Ensemble Localement » au titre d'une convention d'objectifs et de moyens qui fixe :

- Les objectifs et missions du CS AEL au regard du projet social,
- Le cadre relationnel entre les deux parties,
- Les aides annuellement attribuées par la CCLA et les conditions de versement.

La convention antérieure étant arrivée à terme, un nouveau projet de convention a été rédigée couvrant la période 2023-2025.

Après présentation du projet de convention, le Président invite le conseil à délibérer pour approuver le document et l'autoriser à le signer.

*Compte-tenu de ses responsabilités professionnelles au sein de la Mission locale jeunes qui finance certaines actions de l'AEL, Sandra FRANCONY ne participe pas au vote du conseil.*

**Résultats du vote :**

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Le conseil approuve le projet de convention d'objectifs et de moyens CCLA – CS AEL (2023-2025) et autorise le Président à la signer.**

### **4. Véloroute des 5 lacs – Liaison Sougey – Gué des Planches / Désignation du maître d'œuvre**

André BOIS rappelle que la Région AuRA a temporairement délégué à la CCLA, la maîtrise d’ouvrage des travaux de création d’une voie verte entre la base de loisirs du Sougey et le secteur d Gué des Planches.

Dans ce cadre les services de la CCLA ont rédigé le dossier de consultation des entreprises dans l’objectif, dans un premier temps de désigner un maître d’œuvre.

A l’issue de la consultation, 5 offres ont été remises :

- APESUD CYCLING
- DCI ENVIRONNEMENT
- ISAGEO
- PROFILS ETUDES
- CEGIC INGENIERIE

*Pour ce point particulier de l’ordre du jour, compte-tenu de son statut au sein du cabinet ISAGEO, David WROBEL sort de la salle durant les échanges et ne participe pas au vote.*

Le travail d’analyse des offres a fait l’objet d’une assistance confiée au cabinet JP MASSONNET.

A l’issue de cette analyse et conformément au critère du règlement de la consultation, le classement des offres s’établit comme suit :

Candidats	Notes							TOTAL (/100)	Classement
	Prix des prestations (/40)	Mémoire descriptif (/10 - coefficient 3)	Description de l’organisation AVP PRO (/10 - coefficient 2,5)	Description de l’organisation autres phases (/10 - coefficient 2,5)	Planning (/10 - coefficient 1)	Liste et organigramme (/10 - coefficient 1)	Valeur technique (/60)		
DCI ENVIRONNEMENT	30,2	27,0	22,5	17,5	4,0	10,0	48,6	78,8	3
ISAGEO	31,2	21,0	15,0	12,5	8,0	6,0	37,5	68,7	4
PROFILS ETUDES	40,0	30,0	22,5	25,0	1,0	10,0	53,1	93,1	1
SEGC INGENIERIE	35,1	27,0	20,0	25,0	9,0	10,0	54,6	89,7	2
APESUD CYCLING	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5

Sur la base des critères prix et valeur technique, l’offre du cabinet Profils Etudes est classée première pour un montant de 98 715 €.

Il est précisé que l’attribution de ce marché qui s’effectue dans le cadre d’une procédure adaptée au sens des marchés publics, ne nécessitait pas de réunir la Commission d’Appel d’Offre.

Daniel TAIN dit regretter que la commission « Mobilité » ou des membres de la commission, n’ait pas été associé à l’analyse des offres.

Il souhaite connaître les raisons du choix du cabinet JP MASSONNET pour réaliser ce travail ?

André BOIS et Ludovic AYOT apportent les précisions suivantes :

- Plus de 40 structures ont retiré le dossier de consultation et il était légitime de penser que la CCLA recevrait une vingtaine de réponses ce qui aurait entraîné une charge de travail interne trop importante.

- Le fait de recourir à un AMO avait aussi pour objectif de bénéficier d'une expertise technique et de garantir une totale impartialité dans le choix du candidat.
- Le cabinet JP MASONNET travaille déjà en tant qu'AMO pour la CCLA sur le projet de pôle social et de restructuration du plateau sportif et il a déjà pu être apprécié la qualité du travail réalisé par l'ingénieur référent, M. Florent GRAMMAIRE.

A l'issue de cette présentation et des débats, le Président invite le conseil communautaire à délibérer pour approuver l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'une voie verte entre les secteurs du Sougey et du Gué-des-Planches, au cabinet Profils Etudes pour un montant de 98 715 € HT.

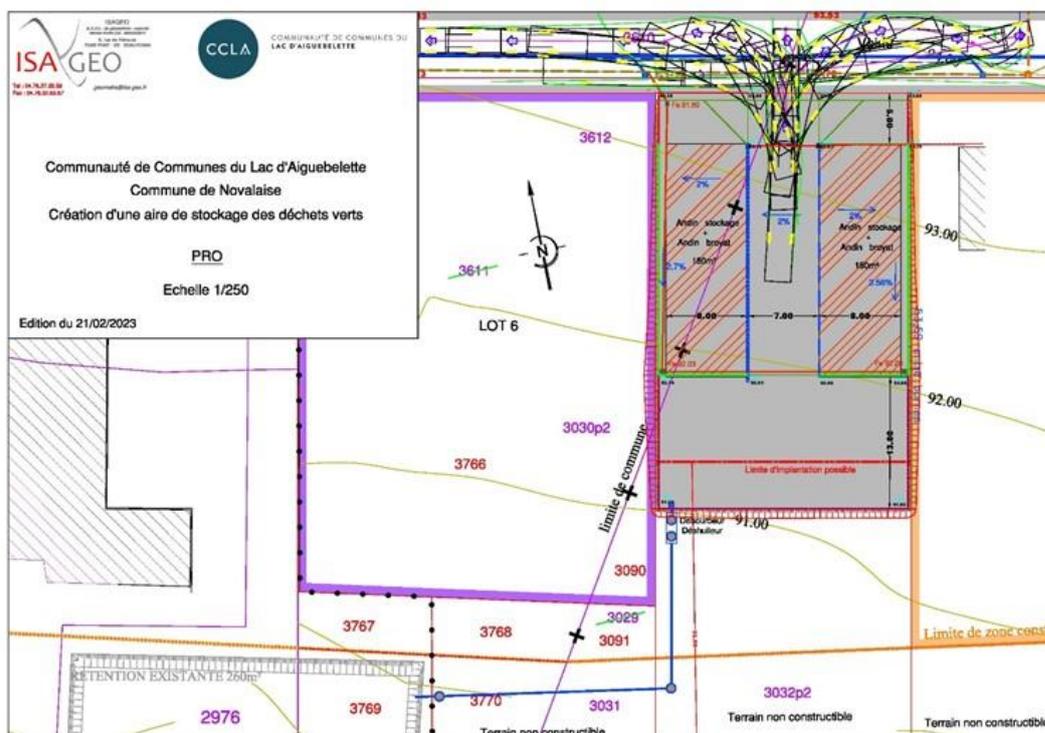
### Résultats du vote :

- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Le conseil approuve l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réalisation d'une voie verte entre les secteurs du Sougey et du Gué-des-Planches, au cabinet Profils Etudes pour un montant de 98 715 € HT.**

## 5. Travaux de création d'une plateforme de stockage-broyage de déchets verts – Attribution du marché de travaux

André BOIS rappelle que le flux de déchets verts (environ 360 tonnes) qui arrive sur le site de la Déchetterie est très important et sa gestion par benne encombre régulièrement les quais. En période estivale, ces apports perturbent fortement la circulation sur le site.



Ainsi dans une démarche d'amélioration du service rendu à ses usagers et de réduction des flux arrivant à la déchetterie, la CCLA a décidé de créer une plateforme de stockage des déchets verts dans la zone du Goutier à Novalaise, avant leur valorisation agricole (co-compostage ou épandage). Elle viendra en complément de celle déjà existante à Dullin.

Cet aménagement répond aux objectifs suivants :

- Réduire les coûts de traitement des déchets verts
- Fluidifier la circulation sur le site de la Déchetterie
- Réduire l'empreinte carbone au niveau des transports de déchets verts
- Libérer des bennes sur le site de la Déchetterie

Les déchets verts réceptionnés seront broyés sur place et ensuite évacués chez des agriculteurs locaux (rayon de 5 à 7 km) pour réutilisation (co-compostage).

Une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études ISAGEO afin d'élaborer le projet et d'accompagner la CCLA dans la consultation des entreprises de travaux. Dans ce cadre, une consultation a été lancée durant le mois de mars afin de désigner l'entreprise qui aura la charge de réaliser les travaux d'aménagement de la plateforme. A l'issue, 4 entreprises ont répondu.

ENTREPRISES	OFFRE DE PRIX (40%)				MÉMOIRE TECHNIQUE (60%)						CLASSEMENT	
	PRIX	Ordre Prix	Note /10	Note /40	METHODOLOGIE NUISANCES DECHETS /20	HUMAINS MATERIEL Note/20	REFERENCES Note/10	PLANNING (semaines) Note/5	QUALITE SECURITE Note/5	Note /60	NOTE GLOBALE /100	ORDRE
SAS Yves CARREY	127 293,50 €	2	9,70	38,8	Mémoire peu personnalisée 14	Moyens suffisants 17	Quelques références 8	6 3,5	Protocoles assez détaillés 4,0	46,5	85,3	3
EIFFAGE	128 998,58 €	3	9,57	38,3	Mémoire Un peu personnalisée 15	Moyens importants 18	Références complètes et détaillées 9	4,0 5,0	Protocoles bien détaillés 4,5	51,5	89,8	2
SERTPR	149 986,20 €	4	7,98	31,9	Mémoire étudiée et personnalisée 17	Moyens suffisants 17	Références complètes et détaillées 9	6 3,5	Protocoles bien détaillés 4,5	51,0	82,9	4
SPIE	123 297,00 €	1	10,00	40,0	Mémoire étudiée et personnalisée 17	Moyens suffisants 17	Références complètes et détaillées 9	4 5,0	Protocoles bien détaillés 4,5	52,5	92,5	1
Offre la plus basse		123 297,00										
Moyenne des offres		132 393,82										
Formule de calcul pour la note /10		$10 \times (1 - (P \text{ offre} - P \text{ minimum}) / P \text{ moyen})$										

Suite à l'analyse des offres effectuée par le cabinet ISAGEO, il est proposé au conseil de délibérer pour approuver l'attribution du marché de travaux à l'entreprise SPIE pour un montant de travaux de 123 297€ HT.

#### Résultats du vote :

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Le conseil approuve l'attribution du marché de travaux pour la création d'une plateforme de stockage – broyage de déchets verts à la société SPIE pour un montant de 123 297 € HT.**

## **6. Services techniques – Création de poste pour accroissement temporaire d'activité**

André BOIS explique qu'afin de compenser le poste d'agent technique principal 2ème classe, rendu vacant par la disponibilité d'un agent et n'ayant pu recruter une personne de manière permanente au service technique, il est proposé à l'assemblée de délibérer sur le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique principal 2ème classe pour accroissement temporaire d'activité, du 10 mai au 31 octobre 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent des services techniques à temps complet.

Il est proposé que sa rémunération se compose du traitement de base, calculé par référence à l'indice brut 404 (Indice majoré 365) du grade de recrutement et du régime indemnitaire (RIFSEEP) pour un salaire net de 1532€/mois.

Le conseil est invité à délibérer pour approuver le recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité suivant les conditions exposées ci-avant.

### **Résultats du vote :**

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Le conseil approuve le recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité**

## **7. Gestion des cartes de plages – Contrat saisonnier**

André BOIS explique que suite à la réorganisation des services administratifs après le départ en 2022 de Séverine Noyer en charge de la gestion administrative du lac et au recrutement d'un nouvel agent d'accueil en prévision du départ en retraite de Mme OLIVANI, il est nécessaire de mettre en place cette année un renfort pour la ventes des cartes de plages « résidants ».

En effet, la vente des cartes de plage génère un flux important d'usagers dont l'accueil est difficilement compatible avec la vente des droits de navigation en période de pointe.

Claudine TAVEL exprime le souhait que pour les années suivantes, les modalités de vente de ces cartes soit réétudiées avec une réduction de la période de vente qui pourrait se limiter au maximum à un mois, du 1<sup>er</sup> au 30 juin par exemple.

Dans ce cadre, il est proposé à l'assemblée de délibérer sur le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif pour faire face à cet accroissement saisonnier d'activité, du 1er juin au 31 juillet 2023 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'accueil en charge de la vente des carte de plages « Résidents ».

Il est proposé que sa rémunération se compose du traitement de base, calculé par référence à l'indice brut 401 (Indice majoré 363) du grade de recrutement pour un salaire net de 1400€/mois.

Le conseil est invité à délibérer pour approuver le recrutement d'un agent saisonnier suivant les conditions exposées ci-avant.

**Résultats du vote :**

- Pour : 23
- Contre : 1, Christophe VEUILLET
- Abstentions : 2, Sandra FRANCONY, Brigitte ALLARD

**Le conseil approuve le recrutement d'un agent saisonnier pour la vente des cartes de plages.**

## 8. Accueil d'une arrivée d'étape du tour de l'avenir cycliste 2023

Serge GROLLIER rappelle que le Tour de l'Avenir est une compétition cycliste par étapes créée en 1961 qui se déroule au mois d'août et qui s'adresse uniquement aux coureurs espoirs (moins de 23 ans). Les cyclistes courent par équipes nationales.

Elle est considérée comme la course la plus prestigieuses au monde pour cette catégorie d'âge et est souvent présentée comme le Tour de France des moins de 23 ans.

La plupart des vainqueurs du Tour de France ont été vainqueurs du Tour de l'avenir (Indurain, Fignon, Lemond, Bernal, Pogacar...).

Pour l'édition 2023, les organisateurs ont contacté la CCLA pour proposer l'organisation d'une arrivée au lac d'Aiguebelette, le jeudi 24 août, lors d'une étape qui partirait de La Tour de Salvagny (69) et passerait par le Beaujolais, le Bugey, St-Genix les villages avant d'arriver au lac d'Aiguebelette.



L'évènement est organisé par la société « Alpes Vélo » qui travaille en lien avec la société ASO organisatrice du tour de France.

Une rencontre s'est tenue le 5 avril dernier associant M. COLLIOUD, Directeur d'organisation du Tour de l'avenir, la CCLA et les maires des communes riveraines du lac.

A l'issue des échanges et de la présentation du projet, les élus présents ont émis un avis de principe favorable et notamment Claudine TAVEL, maire de Novalaise, sachant qu'après analyse des besoins et contraintes d'organisation, l'arrivée serait positionnée à droite de la plage de Pré-Argent.

Un groupe de travail technique se réunira le 11 mai associant l'organisateur, la CCLA, les maires concernés, le département de la Savoie, la gendarmerie et le SDIS.

L'accueil de cet évènement doit faire l'objet d'une convention établie entre l'organisateur, la CCLA et la commune de Novalaise qui identifiera les engagements de chacune des parties, en termes notamment, de mise à disposition d'espaces et de moyens logistiques.

A ce stade, le conseil communautaire est invité à délibérer pour émettre un accord de principe et autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires et signer la convention à intervenir dès lors qu'elles ne présenteraient pas de points de blocage.

**Résultats du vote :**

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Le conseil approuve le principe d'un accueil d'une arrivée du tour de l'avenir et autorise le Président à signer la convention à intervenir.**

## **9. Marché de travaux de piquetage des roselières - Avenant**

Stéphanie WALDVOGEL explique que suite à l'établissement du Décompte Général Définitif, il s'avère que le montant final de la dernière tranche de travaux est inférieur au montant du marché signé avec l'entreprise MILLET :

- Marché de travaux = 287 950,21€ HT
- Montant DGD = 280 822,21 € HT

Un avenant négatif de 7 128 € HT doit donc être établi afin de pouvoir payer à l'entreprise le montant de facture valant solde du montant des travaux.

Le conseil est invité à délibérer pour approuver l'établissement de cet avenant.

**Résultats du vote :**

- Pour : 26
- Contre : 0
- Abstentions : 0

**Le conseil approuve le principe l'établissement d'un avenant négatif au marché de travaux de piquetage des roselières**

## 10. Questions diverses

### **Manifestations culturelles :**

Frédéric TOUIHRAT rappelle que des affiches rappelant les prochaines manifestations culturelles sur le territoire sont à disposition des conseillers communautaires.

### **Régate internationales palafittiques / Lac de Constance :**

Monika WDOWIAK rappelle que Chloé JOBERT a transmis un mail aux élus du territoire dans l'objectif de constituer une équipe qui participera à ces régates programmées les 2 et 3 juin prochains.

La date limite pour les retours est fixée à fin mai. Dès lors que le nombre d'inscrits serait insuffisant, les inscriptions seront ouvertes aux autres territoires savoyards.

### **Conseil communautaire :**

André BOIS fait valoir que le jeudi 18 mai étant férié, la prochaine séance devra être déplacé avant ou après cette date. Ce conseil devrait intégrer un point de mi-mandat.

### **Conférence des maires :**

La prochaine conférence des maires est programmée le mercredi 10 mai à 18h30.

### **Présentation du projet de gestion de la plage d'Aiguebelette et lancement d'une étude sur la liaison cyclable La Combe – Aiguebelette-le-Lac :**

Il est proposé d'aborder ces deux points lors d'un temps réunion qui sera programmé le 26 ou le 27 avril qui associera :

- La commission de DSP de la CCLA et les élus d'Aiguebelette-le-Lac pour la question de la gestion de plage.
- Les élus d'Aiguebelette-le-Lac et le SMAPS pour la question le liaison cyclable.